



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radio

Question écrite n° 20170

Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les craintes que les radios associatives émettent après l'annonce du projet de suppression de la publicité sur les chaînes de télévision publiques. En effet, une part importante des fonds qui sont attribués à ces radios provient de la taxe payée sur la publicité des chaînes privées et publiques. Une diminution de ces fonds porterait atteinte à leur fonctionnement et pourrait menacer leur survie. Il lui demande donc quelles mesures seront prises pour assurer la pérennité des radios associatives le moment venu.

Texte de la réponse

Le Gouvernement porte un grand attachement aux radios associatives, qui occupent une place importante au sein du paysage radiophonique et de l'environnement culturel, économique et social local. Elles ont acquis cette place grâce au travail effectué sur le terrain et au soutien financier prévu par la loi. Depuis vingt-cinq ans, le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) accompagne le développement des radios de proximité. Il importe d'assurer la pérennisation d'un système d'aides qui a fait ses preuves. Le président de la commission du FSER a été chargé de faire des propositions en ce sens, très rapidement. La ministre ne manquera pas de les communiquer dès qu'elle en aura eu connaissance.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marc](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20170

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2937

Réponse publiée le : 23 septembre 2008, page 8178